

*Les subsides*

C'était intéressant d'entendre les ministériels dire aujourd'hui qu'ils n'aimaient pas qu'on déterre des scandales là où il n'y en avait pas, puis les voir passer tout leur temps à faire précisément cela.

**Des voix:** Bravo!

**M. Andre:** Je ne m'aventurerai pas dans ce cul-de-sac. Je ne me laisserai pas prendre par ce faux-fuyant ou l'homme de paille que le député de Lincoln (M. Mackasey) a taillé en pièces. Je ne me laisserai pas prendre par l'homme de paille que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a détruit, ni celui auquel s'est attaqué le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien). Leurs combats contre des hommes de paille ne nous impressionnent pas. Ce qui nous intéresse, comme l'ont dit avec éloquence beaucoup de députés, c'est l'intégrité du Parlement . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Andre:** . . . et la réputation du ministre des Finances, car il détient probablement le poste le plus important après celui du premier ministre. De toute évidence, le doute plane maintenant sur l'intégrité inconditionnelle qu'on doit associer au titulaire de ce poste. En toute objectivité, je dois dire qu'il existe un grand doute quant à savoir si le ministre a transgressé les directives, à l'instar de l'ancien ministre, non seulement dans l'esprit du parti conservateur ou dans celui du Nouveau parti démocratique, mais aussi dans l'esprit de tous les commentateurs qui écrivent pour la presse, la radio et la télévision. Ils sont tous arrivés à la même conclusion: si nous avons tort, tous ceux qui ont commenté cette affaire en public ont tort également. Tout le monde a tort, sauf les libéraux. Tout le monde est dans l'erreur, sauf les occupants des banquettes du Trésor et les moutons qui les suivent. C'est absurde.

Cela saute aux yeux: le ministre des Finances, l'ancien ministre de l'Énergie, M. Gillespie, et, probablement, le vice-premier ministre (M. MacEachen), le ministre d'État aux Mines (M<sup>me</sup> Erola) et peut-être le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané), alors qu'il était chargé de la Société de développement du Cap-Breton, ont carrément transgressé les directives sur les conflits d'intérêts. Je ne passerai pas en revue tous les faits qui prouvent clairement et sans l'ombre d'un doute que M. Gillespie a enfreint les lignes directrices. On a déjà lu plusieurs fois ces lignes directrices. Je voudrais les relire une nouvelle fois, car on en a oublié un passage important. Je cite:

Au cours des deux années suivant son départ du ministère, un ministre ne doit pas:

c) exercer des pressions en faveur ou au nom d'une personne ou d'une société commerciale auprès du ministère ou de l'organisme dont il était responsable en permanence, dans les deux dernières années de son mandat.

A la page suivante, on lit ceci:

Dans les présentes lignes directrices, «ministère ou organisme» comprend les sociétés de la couronne . . .

Or, il existe des sociétés de la Couronne qui s'appellent Petro-Canada et Devco. L'ancien ministre de l'Énergie, M. Gillespie, était le ministre responsable de Petro-Canada. Il était, sans équivoque possible, responsable de Petro-Canada. Il s'ensuit qu'il n'aurait pas dû faire affaires avec Petro-Canada pendant une période de deux ans.

● (1740)

L'actuel ministre de l'Énergie a dit que le travail de Gillespie consistait à convaincre les autres participants. Il admet que Gillespie a exercé des pressions auprès de Petro-Canada. Il a persuadé les dirigeants de Petro-Canada, si vous préférez employer cette expression. Manifestement, il est établi au-delà de tout doute que M. Gillespie agissait en violation des lignes directrices.

Je ne reviendrai pas sur les notes de services dont on a parlé ni les documents que l'on a déposés hier, lesquels établissent clairement la culpabilité de M. Gillespie. Il y a la lettre qui commence par «Cher Mickey». Il paraît qu'ils traitent tout le monde avec familiarité. Il y a bien 20,000 de mes électeurs qui aimeraient être en bon termes au point de se faire dire «Mon cher Mickey, j'ai une affaire en vue. Serait-il possible que vos collaborateurs me donnent un coup de main?» Cela ne ressemble-t-il pas à un traitement de faveur, aux yeux de n'importe quelle personne raisonnable et étrangère à cette affaire? Naturellement, il s'agit bien d'un traitement de faveur.

Le premier ministre dit que «exercer des pressions» signifie avoir des contacts fréquents et suivis. Il dit qu'il n'y a aucune preuve de tels contacts. Ils déposent alors une pile de documents de trois pouces d'épaisseur dans lesquels sont décrits les contacts qu'il y a eus. Faudra-t-il donc un dossier de trois pieds d'épaisseur pour prouver que ces contacts ont été fréquents et suivis?

Naturellement, il y a aussi les propos tenus à Port Hawkesbury par le vice-premier ministre, qui a dit que Gillespie est le bénéficiaire de ses propres politiques clairvoyantes. Si l'on prend au mot le vice-premier ministre, Gillespie a enfreint les lignes directrices. Automatiquement, le ministre responsable du dossier est également en violation des lignes directrices, comme c'est manifestement le cas de l'ancien ministre de l'Énergie et actuel ministre des Finances.

Si notre système de gouvernement responsable doit avoir une quelconque signification, il faut que les ministres soient tenus responsables des actes de leurs subordonnés. Si nous voulons conserver un semblant de démocratie parlementaire, l'ignorance des faits ne peut absolument pas constituer une défense acceptable.

M. Cohen savait ce qui se passait. Par conséquent, le ministre des Finances le savait aussi. Cohen et Stewart siégeaient au conseil d'administration de Petro-Canada, qui était partie à cette affaire. Par conséquent, le ministre des Finances est responsable. Enfin, le ministre des Finances, de qui relevait Petro-Canada au moment où cette affaire était en voie d'être conclue, doit assumer un troisième niveau de responsabilité, puisqu'il devait respecter les lignes directrices, ce qu'il n'a certainement pas fait.

Ce qui se passe à la Chambre depuis une semaine n'est qu'une maladroite tentative de camouflage. C'est exactement ce qui se passe. Nous avons vu le premier ministre, le premier jour où l'affaire a été abordée, dire que la période de deux ans était révolue, comme si cela s'appliquait aux ministres en poste, ce qui n'est pas le cas. Le lendemain, il a affirmé à la Chambre qu'il s'était entretenu avec le ministre des Finances et que ce dernier lui avait affirmé qu'il ne savait rien de l'affaire avant septembre 1981. Puis, le lendemain, il déclare que tout cela n'a rien à voir avec le gouvernement fédéral; c'est le gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui a tout fait. Nous